



Réunion statutaire : BUREAU EXÉCUTIF
Procès-verbal de la Réunion du 19 janvier 2026 (distanciel)

Membres présents ou représentés :

Gwenaëlle NOURY, Présidente
Irma BARDOUX, Secrétaire Générale
Jean-Marie MASSOT, Trésorier Général
Guillemette ANCELET, Présidente CSN Patinage Artistique
Alexandra BOCH, Présidente CSN Bob Luge Skeleton
Marien de la ASUNCION, Président CSN Danse sur Glace
Mérovée EPHREM, Présidente de la CFEC (pouvoir)
Pascal HENRY, Président CSN Sports Extrêmes
Cécile LEKHAL, Présidente CSN Patinage de Vitesse
Anthony LEROY, Président de la CFOA
Huguette LONDY, Référente Intégrité
Noël MORARD, Président CSN Curling (pouvoir)
Laurent MOREAU, Président CSN Patinage Artistique Synchronisé
Mylène SECHAUD, Présidente de la CSN Ballet (pouvoir)

Invité :

Ludovic LE GUENNEC, Président du Conseil Fédéral

Invités excusés :

Djamel CHEIKH, DTN
Laurent PLAGNOL, avocat

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum étant atteint, le bureau exécutif peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que le Bureau Exécutif a été convoqué le 16 janvier 2026 à 11h54. Il se réunit sur l'Ordre du Jour suivant :

- Mot de la Présidente
- Déplacements de la Présidente en janvier
- Point sportif
- Point financier
- Règlement affiliations & licences – Vote
- Déplafonnement du forfait arbitral journalier – Championnats de France de Curling 2026 – Vote
- Questions diverses

Madame Noury rappelle l'obligation de confidentialité des débats (article 16.3 du Règlement Intérieur).

1. Mot de la Présidente

La Présidente ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres pour leur présence et leur disponibilité, malgré une modification de date rendue nécessaire par un calendrier particulièrement contraint. Elle souligne la complexité de la période, marquée par de nombreuses manifestations et échéances, et indique la volonté de conduire les échanges de manière efficace afin de pouvoir répondre à l'ensemble des questions et sujets inscrits à l'ordre du jour.

Elle revient ensuite sur l'actualité sportive récente, en particulier les Championnats d'Europe de short track à Tilburg, auxquels elle a assisté aux côtés de Cécile Lekhal. Elle souligne la qualité de l'ambiance collective, l'engagement des équipes et l'état d'esprit positif qui anime les jeunes athlètes, qu'elle invite à encourager et à accompagner dans la durée. Gwenaëlle Noury insiste sur le plaisir de voir les Français monter jusque dans des finales B et Ace qui n'avait pas été vu depuis longtemps.

La Présidente se félicite également des résultats obtenus en danse sur glace, avec le titre de champions d'Europe remporté par Guillaume et Laurence, saluant cette performance majeure pour la Fédération. Elle évoque plus largement les Championnats d'Europe de Sheffield, au cours desquels les athlètes français ont obtenu des résultats très encourageants, notamment en danse sur glace, avec trois couples classés dans le top 10. Elle indique que, si les résultats en solo artistique ont été plus contrastés, le travail engagé demeure solide et porteur de perspectives.

Elle rappelle que ces performances s'inscrivent dans un contexte d'exigence croissante à l'approche des Jeux, certains athlètes ayant déjà une expérience olympique directe.

La Présidente appuie sur la nécessité de maîtriser et de structurer l'écosystème autour des athlètes, afin de les accompagner au mieux, de préserver les équilibres et de leur permettre de performer dans les meilleures conditions possibles.

Elle conclut en soulignant que les résultats récents constituent un signal très positif et extrêmement encourageant pour la Fédération.

2. Déplacements de la Présidente en janvier

La Présidente présente un point détaillé sur ses déplacements réalisés et programmés au cours du mois de janvier. Elle précise que ces déplacements s'inscrivent dans une dynamique de représentation active de la Fédération, tant sur le plan institutionnel que territorial.

Elle mentionne notamment sa participation aux vœux institutionnels, dont ceux du ministère à l'INSEP le 20 janvier, ainsi que plusieurs rendez-vous avec des élus et partenaires, dont une rencontre prévue avec Monsieur Christophe Béchu à Angers le 22 janvier et des déplacements en Normandie les 29 et 30 janvier.

Gwenaëlle Noury indique qu'elle est invitée aux vœux de la Région Ile-de-France par Patrick Karam vice-président de la région Ile-de-France et Valérie Péresse présidente de la région Ile-de-France - avec évidemment des projets des projections sur 2030. L'objectif est de représenter au mieux la Fédération, de la servir et d'aller vers ses perspectives et son développement, avec le sujet des patinoires, le sport aussi strictement et de faire le maximum nos athlètes et nos clubs.

Elle souligne que ces déplacements visent à renforcer les liens avec les collectivités, à accompagner les clubs dans leurs projets et à préparer les échéances à venir, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes 2030. La Présidente indique qu'elle n'hésitera pas à associer les membres du Bureau exécutif aux rendez-vous territoriaux lorsque cela sera pertinent.

3. Point financier

Le Trésorier général présente au Bureau exécutif un point détaillé sur la situation financière de la Fédération, dans un contexte de clôture progressive de l'exercice 2025 et de démarrage de l'exercice 2026. Il rappelle que cette période de transition nécessite une vigilance particulière, tant sur la trésorerie que sur l'engagement des dépenses.

Il expose en premier lieu le bilan de l'événementiel de l'exercice 2025, qui fait apparaître un résultat globalement positif, estimé à plus de 200 000 €, sous réserve des derniers retraitements comptables et de la réception de certaines factures encore attendues. Il précise que ce résultat favorable est le fruit d'un suivi rigoureux des charges et d'une mobilisation accrue des équipes sur les événements majeurs.

Le Trésorier général détaille ensuite la situation de plusieurs événements significatifs :

- France Élite et gala de Briançon : ces opérations présentent un équilibre financier jugé satisfaisant, malgré des contraintes importantes, notamment liées aux coûts de diffusion et à l'augmentation générale des charges.
- D'autres événements affichent des résultats plus contrastés, sans toutefois remettre en cause l'équilibre global de l'exercice.

Un point spécifique est consacré à la trésorerie. Celle-ci est jugée globalement stable à date et permet d'aborder le début de l'exercice 2026 dans des conditions satisfaisantes. Le Trésorier général attire néanmoins l'attention du Bureau exécutif sur les incertitudes pesant sur le calendrier de versement de certaines recettes, en particulier les subventions et partenariats, appelant ainsi à maintenir une gestion prudente et anticipée.

Enfin, un focus est réalisé sur les budgets prévisionnels des commissions sportives nationales (CSN). Il est indiqué que les enveloppes budgétaires feront l'objet d'échanges individualisés avec chaque commission afin d'ajuster les montants aux actions prioritaires envisagées et aux contraintes financières identifiées.

Plusieurs membres du Bureau exécutif soulignent l'importance d'un dialogue régulier avec les CSN afin de garantir la cohérence entre les orientations sportives et les moyens alloués.

Le Bureau exécutif prend acte de ces éléments et réaffirme la nécessité de poursuivre une gestion rigoureuse et responsable des finances fédérales.

4. Règlement Affiliations & Licences

La Secrétaire générale présente au Bureau exécutif l'état d'avancement des travaux relatifs au règlement des affiliations et licences pour la saison à venir. Elle rappelle que ces travaux s'inscrivent dans la continuité des réflexions menées par la Commission de révision des textes fédéraux (CRTF), à partir des retours de terrain, des situations rencontrées lors de la saison précédente et des obligations réglementaires applicables aux fédérations sportives.

Elle précise que plusieurs points structurants ont fait l'objet d'échanges approfondis, notamment :

- Les bénévoles de compétition : il est rappelé que les textes fédéraux actuels prévoient l'obligation de détention d'une licence pour les bénévoles intervenant en compétition. Cette exigence vise à garantir la traçabilité des intervenants, la couverture assurantielle, ainsi que la possibilité de recours aux instances disciplinaires en cas de manquement.
- Le contrôle d'honorabilité : les modalités de mise en œuvre du contrôle d'honorabilité sont rappelées, dans un cadre conforme aux obligations légales et aux recommandations ministérielles. Les échanges soulignent la nécessité de concilier rigueur réglementaire et pédagogie auprès des structures et des bénévoles.

- Les modalités de licences : une attention particulière est portée aux différentes catégories de licences, notamment celles destinées aux plus jeunes pratiquants, ainsi qu'à l'adaptation des dispositifs aux réalités des clubs et des disciplines.

Plusieurs membres du Bureau exécutif soulignent la complexité du sujet et la nécessité de poursuivre un travail d'explication et d'accompagnement auprès des clubs, afin de faciliter l'appropriation des règles tout en assurant leur conformité juridique. La Présidente rappelle l'importance de maintenir un cadre clair, sécurisé et équitable, tout en restant à l'écoute des contraintes exprimées par les acteurs de terrain.

Compte tenu des ajustements encore en cours et des propositions complémentaires de la CRTF, il est décidé de différer le vote. Le règlement des affiliations et licences fera l'objet d'un vote électronique, après diffusion auprès des membres du Bureau exécutif d'une version consolidée et définitive.

5. Déplafonnement du forfait arbitral journalier – Championnats de France de Curling 2026 – Vote

Le correspondant national des officiels d'arbitrage de curling, par la voix d'Anthony Leroy, présente la demande de déplafonnement du forfait arbitral journalier pour les Championnats de France de Curling, qui se tiendront du 5 au 8 février 2026 à Thônex (Suisse). Il est rappelé que les textes fédéraux encadrent strictement la durée et l'indemnisation de l'activité arbitrale, avec un plafond fixé à huit heures par jour. Toutefois, compte tenu des contraintes spécifiques de cette compétition et de l'absence de possibilité de rotation des arbitres, la charge de travail dépasserait exceptionnellement ce plafond et pourrait atteindre 14 heures.

Il est précisé que l'arbitre concerné a accepté de se prêter à cet exercice dans l'intérêt de la compétition.

Après échanges, le Bureau exécutif approuve à l'unanimité le déplafonnement exceptionnel du forfait arbitral journalier pour cette compétition, en rappelant le caractère strictement dérogatoire de cette décision.

6. Questions diverses

Point relatif à la situation des ressources humaines.

- Demande de rupture conventionnelle : Irma Bardoux informe le Bureau exécutif que le Directeur des Opérations a sollicité un entretien et formulé une demande de rupture conventionnelle, indiquant ne pas se sentir en adéquation avec le poste occupé, ne pas s'y épanouir.
- Demande de rupture conventionnelle acceptée : coût limité pour la Fédération, et sortie rapide sous cinq semaines, contre un préavis de trois mois en cas de démission. Pas opportun de maintenir sur une durée prolongée un salarié exprimant un désengagement manifeste.
- Nouveau recrutement engagé immédiatement, par la publication d'une offre.

Point relatif à l'intégrité, à la protection des personnes et à la gestion de dossiers complexes.

- Actualité liée à l'ouvrage de GP :
 - Contact pris directement par la Présidente auprès des personnes concernées, afin d'exprimer son soutien et sa préoccupation.
 - Gestion de la situation et démarches institutionnelles : courrier officiel à GP au nom de la Fédération par la référente en charge de la lutte contre les violences dans le sport (LVS).
 - Par ailleurs, la Directrice des Sports, Madame Fabienne Bourdais, a été informée par le DTN, également référent LVS auprès du ministère des démarches engagées.
 - Accusé réception de ces éléments et confirmation que les actions entreprises étaient conformes aux attentes institutionnelles transmis par la DS.
- Limites d'action et nécessité de signalements : il est rappelé que l'ouverture de procédures nécessite des témoignages circonstanciés comportant des faits, des dates et des personnes identifiées. En l'absence de tels éléments, il n'est pas possible d'engager des investigations ou des mesures

disciplinaires. La Fédération réaffirme néanmoins sa disponibilité pour accompagner toute personne souhaitant se rapprocher des dispositifs existants.

- Rappel de la nécessité de préserver à la fois les potentielles victimes, les personnes mises en cause et les structures, dans le respect du cadre juridique et de la présomption d'innocence. Il est rappelé que la Fédération, sous la gouvernance actuelle, n'a fait l'objet d'aucun signalement formel sur ces faits
- Autres signalements et mesures conservatoires : un point est évoqué concernant un dossier impliquant un kinésithérapeute. Dossier est en cours de traitement. Mesures conservatoires immédiates prises, rappelant que la Fédération applique strictement le principe de précaution dès lors qu'un doute sérieux est identifié.

Point relatif aux mesures administratives.

- Il est procédé à un rappel concernant les cartons rouges distribués lors des compétitions récentes, ainsi que les décisions applicables le cas échéant, et la nécessité de prévoir ces situations dans les règlements sportifs.

Clôture de la séance

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour, à 22h40.

La Secrétaire générale remercie l'ensemble des participants pour leur engagement et leur contribution aux travaux du Bureau exécutif.

Prochain Bureau Exécutif, **en présentiel** : **27 février 2026**.

Secrétaire de séance :

Irma BARDOUX
Secrétaire Générale



Gwenaëlle NOURY
Présidente

